



Université Mohammed Premier
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales
Département de l'Economie et de Gestion
Semestre 4 – Groupe 4

Finances Publiques

Pr. Soufiane Bouchakour

Avril 2021

Chapitre conceptuel : comprendre les Finances publiques

A-Définition

Etymologiquement, le terme « Finance » est dérivé du mot latin « finis » qui signifie « le terme ». Au 13^{ème} siècle, les français utilisaient le verbe « finer » qui veut dire la finition d'une transaction et donc l'acte de payer. Par la suite le mot a connu plusieurs évolutions avant de désigner enfin « les Finances Publiques ».

Les finances publiques est une discipline de droit, et aussi de l'économie ***qui étudie les règles relatives aux ressources et aux charges des personnes publiques***. Les FP regroupent l'ensemble des finances de toutes les personnes morales de droit public, c'est-à-dire les finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des et entreprises établissements publics. Il s'agit des prévisions des ressources (à percevoir) et la manière de les engager (dépenses).

Les Finances publiques, contrairement aux finances privées, entre dans le cadre de la politique budgétaire de l'Etat qui constitue un moyen de l'intervention étatique dans le champ de l'économie.

Les Finances Publiques relèvent des sciences sociales qui étudient les règles et les opérations relatives aux deniers publics ; ressources, charges trésorerie, procédures budgétaires dont les protagonistes sont l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Entreprises et les Etablissements Publics.

Elles désignent l'intervention publique par le biais de la préparation du budget regroupant les dépenses ou charges et les ressources et désignent ; également l'ensemble des procédures décisionnelles afin d'obtenir l'équilibre budgétaire. Il s'agit de l'Outil de l'Etat pour assurer le progrès social et la croissance économique.

B- Les Finances Publiques une discipline carrefour

La discipline des Finance Publiques constitue l'une des principales branches du droit public¹ . et d'après les définitions avancées, découle qu'il s'agit d'une discipline carrefour² c'est-à-dire quoiqu'il ressort du droit public, mais son contenu et ses objectifs relèvent un caractère économique et social.

¹ A côté des branches du droit constitutionnel, administratif et international

² Paul-Marie Gandemet et Joël Molinier. Edition LGDJ – Montchrestien. Tome 1 7^{ème} édition. 1996.



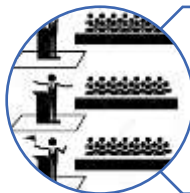
Juridique

Les FP étudient l'ensemble des règles qui fixent les modalités deffectuer les ressources et dépenses et avoir l'autorisation de les effectuer et la manière d'exercice du contrôle.



Economique

Les FP étudient comment les ressources et dépenses influent sur la structure économiques et sont orientés vers des objectifs économiques



Politique

Les dépenses et même les ressources ne sont que des moyens par lesquels le gouvernement réalise sa politique. Les grands choix financiers sont des choix politiques

Dès lors, « *les FP est une discipline qui déborde du cadre du droit public en réalité, et empiète largement sur l'économie politique*³ . La science des finances publiques est un tout qui embrasse, dans son unité, les branches diverses qui la constituent. Le juriste pur ne sera jamais un véritable « financier » pas plus que l'économiste ou le politique »⁴ .

C-La distinction entre les Finances Publiques et les Finances privés

Les finances privées concernent l'utilisation des deniers des personnes physiques et des sociétés privées. Elles constituent l'instrument utilisés par ces derniers pour financer leurs activités et investissements/

³ Loïc PHILIP. « Finances publiques, les problèmes généraux des finances publiques et le Budget ». Editions Cujas.1975.Mayenne. France.

⁴ M. Troabas, « Finances publiques, précis Dalloz,1970 p6.

Les finances publiques, par contre, ont pour objectif l'étude des règles et des opérations (recettes et dépenses) des deniers publics par les personnes morales du droit public.

Parmi les points de divergences :

Objectif

Les finances publiques est l'étude des ressources et charges des personnes publiques qui déterminent leurs dépenses en fonction d'un objectif central qui est la réalisation de l'Intérêt général. Par contre les personnes privées affectent leurs dépenses en fonction de leurs intérêts particuliers et privés.

Coût

Pour les acteurs privés, les coûts et les rendements sont essentiels et déterminants. (la baisse des coûts et l'accroissement des rendements sont la porte d'entrée de la réalisation des gains et profits). Toutefois, pour l'Etat et acteurs publics, la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services publics en tout temps est essentiel quel qu'en soit les conséquences sur financières (déficit ou recours à l'emprunt). L'Etat fixe ses dépenses indépendamment des recettes.

Moyens

L'Etat dispose les moyens de contrainte et d'autorité dont ne bénéficient pas les autres acteurs privés, notamment pour se procurer des ressources via le pouvoir d'imposition.

Méthodes de gestion

Les finances privées sont soumises à un régime de droit commun ou privé caractérisé par une grande de liberté. Par contre, les finances publiques obéissent à régime plus strict avec autorisation des dépenses (du parlement) et une loi organique spéciale et des lois spécifiques.

D-Les problèmes posés aux finances publiques

Il s'agit, notamment, des problèmes liés aux choix des dépenses et des recettes :

1- Les choix en matière des dépenses

En matière des Finance, une question capitale s'oppose à savoir : quelles sont les dépenses qui doit être prises en charge par les personnes publiques et quelles sont celles qui peuvent être laissées au secteur privé ?

Les choix financiers, surtout en matière des dépenses, sont des choix généralement politiques. Autrement di, ils dépendent des Etats, de l'idéologie de leurs gouverneurs et surtout des systèmes économiques en vigueur.

Dans une économie socialiste ou d'inspiration socialiste, l'ensemble des activités de l'Etat englobe toute l'économie (l'Etat détient les facteurs de productions) et les prestations sociales prennent le devant en matière d'orientation du budget avec l'objectif d'assurer l'équité sociale et la répartition égalitaire des richesses.

Toutefois, le problème de choix, se pose surtout dans les économies capitalistes qui favorisent les investissements et les initiatives privés en matière de satisfaction des besoins. L'Etat est gendarme et n'intervient que dans certains cas (sécurité, l'armée, les infrastructures...etc).

Il faut faire la distinction entre les besoins collectifs que fixe l'Etat et qu'ils prennent en charge, et les besoins individuels :

- Les prestations relevant directement de l'Etat et qui ne peuvent être assurées par le secteur privés ;
- Les prestations sociales en faveur de la population démunie ;

- Les aides orientées vers la promotion de l'économie, principalement, les secteurs productifs.

Donc la distinction entre les besoins collectifs et individuels est importante, surtout, en économie capitaliste ou libérale pour statuer sur les choix en matière dépenses publiques (à orienter vers les besoins collectifs ou individuels).

Un autre problème se pose en matière de choix et qui en rapport avec la répartition des dépenses publiques. L'Etat, les collectivités territoriales, entreprises et établissements publics affectent des dépenses pour :

- Faire fonctionner les différents services (salaires, fournitures...Etc) ;
- Soutenir et appuyer les personnes défavorisées (malades, à besoins spécifiques...etc) ;
- Subventionner les secteurs économiques en souffrance ;
- Assurer les services sociaux de base : santé, éducation, logement/

Il s'agit des dépenses pour satisfaire l'intérêt général, mais l'Etat par ses moyens et ressources limités ne peut pas les satisfaire en même temps, d'où la nécessité de priorisation et de choix. Faut il donner la priorités à l'économie ou au dépenses sociales ou sécuritaire...?

C'est la politique de l'Etat qui oriente ces choix sur la base de plusieurs facteurs, notamment l'idéologie des gouverneurs et les systèmes économiques adoptés.

2- Les choix en matière des ressources

Les impôts constituent généralement la source principale des recettes publiques et donc ces dernières émanent des contribuables, d'où les difficultés en matière de choix. La décision d'autorisation relative à l'augmentation des recettes veut dire taxer davantage les contribuables qui sont les citoyens, choses qui ne passe

pas sans préjudice ni sur le plan sociale (risque sur la paix sociale) ni sur le plan économique avec la baisse du pouvoir d'achat. Ce sont des choix difficiles à prendre.

La répartition des ressources demeure aussi un problème en matière des finances publiques. Les ressources des FP proviennent de l'impôt, de l'emprunt et des moyens de trésoreries, et donc la question de choix se pose à ce niveau également. Faut-il augmenter les recettes en faisant appel à l'impôt, à l'emprunt ou enfin aux ressources de la trésorerie ?

Le choix est conditionné dans ce cas par des considérations économiques (état de la conjoncture) ou sociales.

Par exemple dans une période électorale ou de crise, il est difficile d'augmenter les impôts pour alimenter les ressources. Le cas actuellement avec la crise du covid19 et la baisse du PIB national et son impact sur plusieurs secteurs économiques. Le Maroc a engagé de dépenses importantes pour appuyer son économie et aider les citoyens financièrement, et donc il était obligé de faire des choix pour accroître ces recettes sans recourir à l'impôt mais à l'emprunt.

Et pour mieux comprendre les problèmes des choix en matière des dépenses et recettes en finances publiques et les solutions adoptées par les Etats, il est intéressant de rappeler les courants de pensée économiques et voir le comportement interventionniste ou non de l'Etat, et surtout mettre la relation entre l'évolution du rôle de l'Etat avec l'évolution des finances publiques.